095-219504768-20220623-133062022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 28/06/2022

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022.

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept juin deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire. Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA (arrivé à 20h42, absent délibération n°1, 2 et 3), M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (arrivée à 20h15, absente délibération n°1), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Virginie THERIZOLS, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR:

Mme Danièle DUBREIL	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREFENKO
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI

ABSENT:

M. Nassim KERBACHI

M. Guillaume GINGUENE

M. Sylvain LANDEMAINE

SECRETAIRE DE SÉANCE:

Mme Laurence TEREFENKO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

133.06.2022 RESSOURCES HUMAINES CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Résumé:

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220623-133062022-DE

Enjeux et objectifs :

Accusé certifié exécutoire
Il apparait nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 14

Affichage: Ambili 2022, et de créer et supprimer les postes liés :

- A des mouvements de personnel
- A des réorganisations afin d'assurer le bon fonctionnement des services

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
3 emplois permanents à temps		Pérennisation d'animateurs
complet d'animateurs sur le grade		vacataires sur le grade
d'adjoint d'animation		d'adjoint d'animation
1 emploi permanent de professeur	1 emploi permanent de	Création d'un atelier de
de musique sur le grade	professeur de musique sur le	musique assistée par
d'assistant enseignement	grade d'assistant enseignement	ordinateur
artistique principal de 1ère classe à	artistique principal de 1ère classe	
temps non complet 10h/20h	à temps non complet 9h/20h	
	1 emploi permanent à temps	Départ à la retraite d'un
	complet d'agent de stade sur le	gardien d'équipement
	grade d'adjoint technique	sportif et réorganisation du
		service sport / jeunesse
1 emploi permanent à temps		Réorganisation du service
complet d'animateur jeunesse		sport / jeunesse
(informateur jeunesse et référent		
du CMJ) sur les grades des cadres		
d'emploi d'animateur et d'adjoint		
d'animation		
1 emploi permanent de chef	1 emploi permanent de chef	Départ d'un agent pouvant
d'équipe des agents espaces verts	d'équipe des agents espaces	être remplacé par un agent
à temps complet sur les grades des	verts à temps complet sur le	d'un grade différent
cadres d'emploi d'agent de	grade d'agent de maitrise	
maitrise et d'adjoint technique		
1 emploi permanent d'agent des	1 emploi permanent d'agent	Départ d'un agent pouvant
espaces verts à temps complet sur	des espaces verts à temps	être remplacé par un agent
les grades des cadres d'emploi	complet sur le grade d'adjoint	d'un grade différent
d'agent de maitrise et d'adjoint	technique	
technique		
1 emploi permanent de gardien	1 emploi permanent de gardien	Départ d'un agent pouvant
d'équipement sportif à temps	d'équipement sportif à temps	être remplacé par un agent
complet sur les grades des cadres	complet sur le grade d'adjoint	d'un grade différent
d'emploi d'agent de maitrise et	technique	
d'adjoint technique		
1 emploi permanent d'agent	1 emploi permanent	Départ d'un agent pouvant
polyvalent pour le patrimoine à	d'électricien à temps complet	être remplacé par un agent
temps complet sur les grades des	sur le grade d'agent de maitrise	d'un grade différent
cadres d'emploi d'agent de	principal	
maitrise et d'adjoint technique		
(peut être pourvu par un PEC)		
1 emploi permanent d'auxiliaire de	1 emploi permanent	Réorganisation de la
puériculture à temps complet sur	d'éducatrice de jeunes enfants	structure
les grades du cadre d'emploi	sur le grade d'éducateur de	
d'auxiliaires de puériculture	jeunes enfants	
1 emploi permanent d'auxiliaire de	1 emploi permanent d'auxiliaire	Départ d'un agent pouvant
puériculture à temps complet sur	de puériculture à temps	être remplacé par un agent
		d'un grade différent

095-219504768-20220623-133062022-DE		
les grades du cadre d'emploi	complet sur le grade d'adjoint	
Réception par ritieires de puériculture	technique	
Affichage12@199139i permanent de	2 emplois permanents de	Réorganisation des missions
psychologue à temps non complet	psychologue à temps non	
21h/35h sur le grade de	complet 15h45/35h et 16h/35h	
psychologue de classe normale	sur le grade de psychologue de	
	classe normale	
12 Créations	10 Suppressions	En réalité aucune hausse
		des effectifs car postes
		correspondants
		précédemment supprimés

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°084.04.2022 du 14 avril 2022, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 9 juin 2022,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 13 juin 2022,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

Article 1:

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1er septembre 2022 :

- 3 emplois permanents à temps complet d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation
- 1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 10h/20h
- 1 emploi permanent à temps complet d'animateur jeunesse (informateur jeunesse et référent du CMJ) sur les grades des cadres d'emploi d'animateur et d'adjoint d'animation
- 1 emploi permanent de chef d'équipe des agents espaces verts à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maitrise et d'adjoint technique
- 1 emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maitrise et d'adjoint technique
- 1 emploi permanent de gardien d'équipement sportif à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maitrise et d'adjoint technique
- 1 emploi permanent d'agent polyvalent pour le patrimoine à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'agent de maitrise et d'adjoint technique (peut être pourvu par un PEC)
- 2 emplois permanents d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'auxiliaires de puériculture
- 1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 21h/35h sur le grade de psychologue de classe normale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220623-133062022-DE

Du supprimer au 1^{er} septembre 2022 :

Accuse ceruile executione

1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant enseignement artistique

Réception par le prefet: 27/06/2022

Affichage: parignal de 1^{er} classe à temps non complet 9h/20h

1 emploi permanent à temps complet d'agent de stade sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent de chef d'équipe des agents espaces verts à temps complet sur le grade d'agent de maitrise

1 emploi permanent d'agent des espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent de gardien d'équipement sportif à temps complet sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent d'électricien à temps complet sur le grade d'agent de maitrise principal

1 emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants sur le grade d'éducateur de jeunes enfants

1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'adjoint technique

2 emplois permanents de psychologue à temps non complet 15h45/35h et 16h/35h sur le grade de psychologue de classe normale

Article 2:

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3:

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4:

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5:

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6:

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7:

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 23 juin 2022 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Accusé certifié exécutoire

Récepti	ion par	le p	xécutoire réfet : 27/0	_																	'		!		.= /	-4.7	<u> </u>	1		-
Affichag	le : 28/	06/2	Nouveau total au	2	1	1	0	61,8571	1	2	9	1	4	2	12	7	13,8571	13	100,151	1	3	2	3	2	5	4	6	13	58,151	16
			Suppressions	0				0											9						1	1			4	0
VICIPAL			Créations	Û				0											4										4	0
LOIS CONSEIL MUI	SETAIRES		Total	2	1	1	0	61,8571	1	2	9	1	4	2	12	7	13,8571	13	102,151	1	က	2	က	2	9	5	6	13	58,151	16
ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL	EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES		Emploi permanent à temps non complet		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0,8571	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,151	
	TABLEAU DES EFFE		Emploi permanent à temps complet		1	1	0		1	2	9	1	b	2	12	7	13	13		1	3	2	3	2	9	5	6	13	55	
					vices	des services	hniques						classe	classe		cipal de 1ère classe	ncipal de 2ème classe					ère classe	ème classe		lal		al de 1ère classe	al de 2ème classe		
				EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur général des services	Directeur général adjoint des services	Directeur des services techniques	FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché hors classe	Attaché principal	Attaché	Collaborateur de cabinet	Rédacteur principal 1ère classe	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif	FILIERE TECHNIQUE	Ingénieur principal	Ingénieur	Technicien principal de 1ère classe	Technicien principal de 2ème classe	Technicien	Agent de Maîtrise principal	Agent de Maîtrise	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique	FILIERE SOCIALE

ANNEXE	ANNEXE DELIBERATION CREATIONS	IONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL	LOIS CONSEIL MU	NICIPAL		Affichag	Récepti
	TABLEAU DES EFF	EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES	ETAIRES			28/06	on par le
	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total auto	exécutoire
ATSEM principal de 1ère classe	5	0	5				
ATSEM principal de 2ème classe	6	0	6				22 6 0
Assistant socio-éducatif	2	0	2	STATE OF THE PARTY			7
							, ,
FILIERE MEDICO-SOCIALE			63,6921	3	3	63,6921	
Puéricultrice Cadre de santé	0	0	0)	0
Infirmière soins généraux hors classe	2	0	2				121
Infirmière de classe normale	1	0	1			1	
Educateur de jeunes enfants	3	0	ന		1	2	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1			1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4	0	4			4	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	12	0	12	2		14	т
Agent social	8	5′0	8,5			8,5	
Assistantes maternelles	31	0	31			31	
Médecin	0	0,285	0,285			0,285	
Psychologue	0	0,9071	0,9071	1	2	-0,0929	
FILTERE SPORTIVE			4	0	0	4	
Educateur A.P.S	1	0	1				
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	3	0	3			3	
FILIERE CULTURELLE			16,6	1	1	16,6	
Bibliothécaire	0	0	0			0	,
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	ന	1,6	4,6	1	1	4,6	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème							
classe	1	3,7	4,7			4,7	
Assistant d'enseignement artistique	1	0,3	1,3			1,3	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2	0	2			,	
					Colonia de la Co		_

Accusé certifié exécutoire

		réfet : 27/06	/2022																								
Affichag)22		1	0	1	2	0	56,751	2	1	2	2	4,4285	6,855	3,4275	35,04	7	П	3	3	1,09	60'0	П	0		329,1412
		Nouveau total ar 1er juillet 2022																									32
		Suppressions							0									0				0					10
NICIPAL		Créations					神はないと		4							The second second	4	0				0					12
LOIS CONSEIL MU	SETAIRES	Total		1	0	F	2	0	52,751	2	1	2	2	4,4285	6,855	3,4275	31,04	7	1	3	3	1,09	60'0	1	0		327,1412
ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL	EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES	Emploi permanent à temps non complet		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0,4285	6,855	3,4275	8,04		0	0	0		60′0	0	0		30,1412
	TABLEAU DES EFFI	Emploi permanent à temps complet		1	0	1	2	0		2	1	2	2	4	0	0	23		1	3	3		0	1	0		297
ANNEXE			Assistant de conservation du patrimoine et des	bibliothèques ppal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine	Professeur de danse	FILIERE ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	Animateur principal de 2ème classe	Animateur	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	Adjoint d'animation cantine	Adjoint d'animation	FILIERE POLICE	Chef de service de police municipale	Brigadier chef principal de police	Gardien-brigadier de police	EMPLOIS NON CITES	Permanence Entre aide Emploi	Emploi avenir	cui	["]	TOTAL GENERAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220623-133062022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 28/06/2022